

HOMMAGE AU PROFESSEUR BERNARD REMICHE

Hommage à Bernard Remiche

par Jean-Louis Renchon

*Doyen honoraire de la Faculté de droit
et de criminologie de l'UCL*

Monsieur le Député européen,
Mesdames et Messieurs les Députés,
Monsieur le Procureur général,
Messieurs les Doyens,
Messieurs les Bâtonniers,
Chers collègues de différentes universités,
Chers membres de la famille et amis personnels de Bernard Remiche,

Notre Doyen, le professeur Marc Fallon, est aujourd'hui à Lyon où il participe à une réunion scientifique relative au post-doctorat, et il n'a dès lors pas pu accorder son agenda avec la date de cette cérémonie d'hommage au professeur Bernard Remiche.

Il en est désolé.

La Faculté a dès lors rappelé à cette fonction, pour quelques minutes, un de ses précédents doyens, et je vis cet instant particulier, cher Bernard, à la fois comme un honneur — car c'est un grand Monsieur que nous fêtons aujourd'hui — et comme un plaisir. Nos chemins se sont en effet régulièrement croisés depuis maintenant quarante ans, et je suis heureux de te faire l'amitié d'introduire cette cérémonie que tu peux vivre et recevoir comme un symbole — parmi d'autres — de ta superbe carrière professionnelle.

À l'époque où j'étais doyen, car entretemps les structures de notre Université ont été profondément modifiées, Bernard Remiche était le président d'un des cinq départements de notre Faculté et, à ce titre, étroitement associé à la gestion de la Faculté.

Il l'était déjà depuis 2003 et rempila pour un second mandat de trois ans en 2006.

Six ans à la présidence du Département de droit économique et social bien connu sous le nom de DESO !

Que de visages familiers dont nous connaissons les noms par cœur en ont été les figures de proue : Pierre Coppens, Pierre Denis, Guy Horsmans, Jacques Malherbe, Guy Keutgen, Jacques Autenne, Marcel Bourlard...

Mais le DESO, c'était aussi, sous leur houlette, une pléiade de professeurs associés, de maîtres de conférences invités, de nombreux assistants et, par ailleurs, car le DESO fut à cet égard un pionnier, de collaborateurs scientifiques, c'est-à-dire de praticiens du droit qui ne font pas partie du personnel de l'Université mais qui, avec l'agrément de l'Université, collaborent aux activités de recherche d'une des entités de l'Université.

Le DESO était une équipe tout à la fois intellectuellement dynamique et humainement joyeuse, multipliant autant les colloques et les séminaires que les voyages et les dîners conviviaux.

Et donc, pendant six ans, le professeur Remiche a repris le flambeau de ses prédécesseurs et a assumé la responsabilité de président du DESO — le dernier président d'ailleurs, puisque, depuis la réforme des structures de notre Université, les départements ont disparu. Exit le DESO. Et vive, désormais, le CRIDES.

De cette présidence du DESO exercée par Bernard Remiche de 2003 à 2009, je voudrais particulièrement mettre en exergue deux aspects.

Le premier est qu'un engagement comme celui-là a été gratuit — purement gratuit — dans tous les sens du terme.

Pour qu'on me comprenne bien, il importe de savoir qu'il est au sein de notre Université deux catégories de professeurs : ceux qui sont à fonction dite complète, parce qu'ils ont eu l'occasion d'accéder à un poste académique ouvert par l'Université, et ceux qu'on appelle — à défaut d'être juste, c'est le terme exact — à fonction incomplète.

Les premiers sont engagés et payés par l'Université pour exercer toutes les fonctions qui s'attachent en principe à la qualité de professeur : l'enseignement, la recherche, le service à la société et l'investissement dans les missions de gestion de l'Université.

Les seconds sont exclusivement engagés et payés pour assurer un ou plusieurs enseignements.

Le miracle, si je peux employer cette expression — mais c'est bien une forme de miracle, comme celui de la multiplication des pains ou du changement de l'eau en vin — c'est qu'il y a des professeurs à fonction incomplète, qui, particulièrement en Faculté de droit, n'hésitent pas à exercer une fonction complète.

Ils le font à la fois parce qu'il y a une nécessité objective mais surtout parce que ce sont des hommes et des femmes qui ne calculent pas.

Ils se vivent comme membres de la communauté universitaire de manière complète et, même s'ils ne sont payés que pour donner cours, ils assument aussi le reste, mais, comme je viens de le dire, à titre gratuit — purement gratuit.

De là, comme Bernard Remiche, à avoir pris à sa charge, pendant six ans, la fonction de président de département, à titre purement gratuit, il y avait un pas que peu franchissent.

Des centaines et des centaines d'heures en réunions facultaires, en réunions de département, en gestion de dossiers d'attribution de cours, en gestion de dossiers de nomination d'assistants et de renouvellement des mandats d'assistants, en gestion de réformes de programmes...

Gratuit ! Pas d'autre rémunération que le noble sentiment du devoir accompli et le simple plaisir du service rendu.

Si je me suis permis d'insister sur ce détail, c'est parce que ce détail — qui n'est en réalité pas un détail — en dit long sur l'homme Bernard Remiche.

On parle ou on parlait d'hommes d'État pour exprimer que, dans la manière d'être d'un homme ou d'une femme politique, leur carrière personnelle ou leur intérêt personnel avait été secondaire au regard de leur sens de l'intérêt général.

On peut dire aussi de Bernard Remiche qu'il a été — qu'il est — un homme d'État, ou, ici même, un homme d'Université.

Et lorsque je lui remettrai tout à l'heure la médaille de l'Université, je ne pourrai pas m'empêcher de penser que c'est à l'homme qui n'a jamais calculé les heures qu'il a généreusement offertes à notre Université que cette médaille méritait particulièrement d'être remise.

Merci Bernard !

Le deuxième aspect dont je puis attester de ces nombreux moments partagés avec le professeur Remiche, c'est sa vision politique.

Il est de ces hommes qui, au regard des multiples décisions quotidiennes qui doivent être prises, peuvent se détacher d'une vision immédiate ou utilitariste, et les resituer dans une perspective plus globale, en essayant d'en appréhender les enjeux à long terme, aussi bien en termes de choix politiques que par rapport aux valeurs qu'ils entendent promouvoir.

Cette période où nous avons travaillé ensemble, au sein du Bureau de la Faculté, a été celle, concomitante, à la fois du projet de fusion des quatre Universités francophones rassemblées au sein de l'Académie Louvain et du projet de réforme des structures de l'UCL — qualifié de « plan de développement ».

Ce projet de fusion, ce n'était certainement pas, comme d'aucuns ont pu le penser, de constituer au sein du monde universitaire francophone belge un bloc catholique.

C'était, dans le contexte de ce que le décret de la Communauté française dit de « Bologne » permettait aux Académies constituées de réaliser ensemble, le projet de créer une grande Université à vocation internationale qui aurait transcendé les visions sous-régionalistes et qui auraient uni quatre Universités au-delà de leur implantation régionale.

C'était donc un projet qui pouvait devenir un ciment de la Fédération Wallonie-Bruxelles mais aussi un ciment d'une certaine Belgique fédérale.

C'était donc un projet politique au sens plein du terme.

Et c'était dans le même temps un projet qui devait permettre de faire l'expérience de la mutualisation et de la coordination des ressources humaines, logistiques et matérielles, tout en respectant la décentralisation des compétences et des gestions. Une expérience qui aurait donc dû permettre de concilier, de manière démocratique, une œuvre commune dans le respect des spécificités de chacun.

Il y avait là aussi un projet politique au sens noble du terme.

Notre Faculté de droit a été à la pointe du combat pour ce projet. Nous voulions le faire aboutir, et c'est d'ailleurs pourquoi nous considérons qu'il était prématuré et incohérent de vouloir à tout prix, parallèlement, réformer les structures de l'UCL sans l'aval de nos partenaires.

Au sein de la Faculté, Bernard Remiche a été un des militants les plus attachés à la réalisation de ce projet, rappelant sans cesse que nous devons y investir nos idéaux et notre énergie.

Nous avons — on le sait — lamentablement échoué.

Peut-être nous dirons-nous, dans vingt ou trente ans, tant mieux, car entre-temps, l'Université de Namur et l'Université Saint-Louis ont pris leur envol, et peut-être qu'à long terme, le projet de l'ARES — une Académie commune à toute la Communauté française de Belgique — se révélera plus porteur.

Je ne puis pas préjuger mais, en tout cas, j'ai toujours pensé qu'on s'était trompé et, même si je n'ai plus eu l'occasion d'en parler avec lui, je suis presque sûr que Bernard exprimerait le même point de vue.

Quoi qu'il en soit, ce qu'il m'importait de mettre en exergue aujourd'hui, c'est que, qu'il se trompe ou qu'il ne se trompe pas, Bernard Remiche est un visionnaire, au sens où il regarde au loin, il pense au loin, et toute conversation avec lui, même sur sa terre de Provence, prend presque nécessairement une dimension politique et nous permet de nous élever au-delà du banal quotidien.

* *
*

Ce que j'ai ainsi pu remémorer, en quelques traits, du Président de département que fut Bernard Remiche, se retrouve tout autant, de manière plus affinée, dans chaque page de sa biographie.

Ce qui frappe d'emblée, c'est, dès le tout début de sa carrière, ce que d'aucuns pourraient appeler son hétérogénéité, mais ce que j'appellerais précisément sa dimension visionnaire.

Liégeois de souche et diplômé de l'Athénée de Liège, Bernard Remiche effectue sa candidature en droit — qui était encore une candidature en philosophie et lettres — aux Facultés Saint-Louis. Il entreprend ensuite ce qui était encore le doctorat en droit à l'UCL, mais il y adjoint, dans le même temps, un baccalauréat en philosophie à l'Institut supérieur de philosophie.

Aussitôt ses différents diplômes obtenus, il est engagé, tout en prêtant le serment d'avocat, comme assistant à la Faculté de sciences économiques, sociales et politiques pour le cours de droit des affaires, en décrochant au surplus, pendant cette première année de sa vie professionnelle, un diplôme de droit économique de l'Institut für Europäisches und Internationale Wirtschaftsrecht de l'Université de Munich.

Il a ainsi déjà réuni toutes les qualités pour devenir un membre actif du Centre de recherche interdisciplinaire droit-économie de notre Université qui venait d'être créé par le regretté professeur Alexis Jacquemin, et il est même très rapidement amené à assurer lui-même la suppléance du cours de droit des affaires à la Faculté des sciences économiques. Il a vingt-sept ans.

Lors de la même année académique, alors qu'il s'est parallèlement pleinement engagé dans la vie du barreau et qu'il a rejoint l'association d'avocats créée par Louis Van Bunnan, il adresse au Recteur de l'UCL, Mgr Massaux, selon la procédure de l'époque, sa demande d'admission aux examens pour l'agrégation de l'enseignement supérieur en droit.

Il adjoint à son courrier une note de présentation de son projet de thèse qu'il présente dans les termes suivants : « Le système juridique de protection et de commercialisation de la technologie et ses effets sur le développement économique. Le cas des pays du Groupe Andin ». Il se propose donc d'étudier, écrit-il, le « rôle que joue la propriété industrielle dans le développement des pays sous-développés ».

C'est que, dans le même temps, Bernard Remiche s'est aussi investi en politique et, s'il témoigne manifestement d'un intérêt particulier pour l'Amérique latine, ce qui est en train de se mettre en marche en Belgique — que nous appelons pudiquement la réforme de l'État mais qui peut aussi être regardé comme un lent processus de décomposition de l'État — fait l'objet de toutes ses attentions. Il collabore à la publication de plusieurs ouvrages ou articles et, notamment, « La Constitution inachevée », ou « La réforme de l'État », dans l'ouvrage *La Wallonie, le Pays et les Hommes*.

Il est dès lors tout naturellement remarqué par nos responsables politiques francophones et, à vingt-neuf ans, est nommé chef de cabinet du ministre adjoint aux Affaires économiques puis, l'année suivante, du Ministre Lucien Outers — homme politique de culture et de lettres — qui fut successivement ministre de la Coopération au développement et ministre du Commerce extérieur, jusqu'à ce que ce ministre soit démissionné dans des circonstances politiques qui n'honorent pas la Belgique.

Au cours de ces années, Bernard Remiche a ainsi l'occasion d'effectuer de multiples voyages, là où son cœur l'avait déjà attiré, en Amérique latine, là aussi où son cœur allait l'attirer, en Afrique noire et, particulièrement, dans les deux Congo.

Mais il a, au surplus, l'occasion de s'impliquer dans le monde de l'entreprise. Il occupe un poste d'administrateur dans la société Cockerill de 1979 à 1982 et sera ensuite un très fidèle administrateur du groupe d'éditions De Boeck de 1982 à 2010.

Or, pendant tout ce temps, aussi copieusement chargé en responsabilités, Bernard Remiche parvient à conduire à son terme sa thèse d'agrégation de l'enseignement supérieur qu'il défend en 1982, après avoir mis à profit ses différents voyages dans les pays Andins.

Chapeau bas, Monsieur Remiche !

Il assumera alors aussitôt différents enseignements, d'abord au sein de la Faculté des sciences économiques, avant d'être nommé définitivement à la Faculté de droit, où sa matière de prédilection sera bien sûr celle qu'il avait privilégiée lors de son doctorat : la propriété intellectuelle.

C'est qu'il croit, avec toute l'énergie qu'il peut déployer, à la nécessité pour notre Faculté de s'investir dans ce domaine, et seul son dossier académique — rangé dans les classeurs du décanat de la Faculté — conserve encore aujourd'hui la mémoire de ce que ce ne fut pas chose aisée.

Il commença par proposer de créer dans notre programme d'études un séminaire de droit intellectuel qu'il fut même amené, en raison d'un dysfonctionnement administratif, à dispenser pendant deux ans à titre purement gratuit.

La reconnaissance et la consécration vinrent néanmoins quelques années plus tard avec la création, grâce à la Fondation Louvain, de la chaire Usinor devenue ensuite chaire Arcelor.

Je vous donne à relire ce que notre Recteur de l'époque, le professeur Marcel Crochet, qui fut à l'initiative de la Fondation Louvain, répondait dans la *Libre Belgique* des 24 et 25 novembre 2001 à la question qui lui était posée de savoir si, en recourant au financement des entreprises via les chaires, « l'Université ne vend pas son âme au diable » :

« Affirmer cela, c'est absurde. Je défie quiconque de citer une chaire dans laquelle nous sommes sous contrôle de l'entreprise. Pourquoi faut-il toujours voir le côté négatif des choses ? D'un côté, on a des entreprises qui disposent de budgets de mécénat qu'elles veulent affecter à l'enseignement supérieur afin d'en améliorer la qualité. De l'autre, des universités qui ont vu leur population doubler en 25 ans et dont les subventions n'ont quasi pas augmenté. Le financement d'une chaire par une entreprise de manière indépendante me paraît être la meilleure solution, tant que l'université maintient son contrôle. La nouvelle chaire Usinor en est le meilleur exemple. Usinor, qui a racheté Cockerill, veut participer à la vie de la région où elle est désormais implantée. Cette entreprise investit d'énormes moyens dans la recherche et est intéressée par le droit des brevets. C'est une matière qui n'était pas enseignée dans notre Faculté de droit. Elle l'est désormais grâce à cette chaire ».

Bien sûr, on connaît la suite, et le sort qui a été réservé à Arcelor par les fossoyeurs d'une industrie locale qu'ils prétendent officiellement ne plus être « compétitive » mais qui, le plus souvent, ne leur est en réalité pas assez « profitable ».

Entretemps, l'impulsion de l'enseignement et de la recherche dans le domaine de la propriété intellectuelle avait, heureusement pour notre Faculté, été donnée.

Lors de la réforme de Bologne qui institua les baccalauréats et les masters et qui nous amena à modifier profondément nos programmes de cours, Bernard Remiche put ainsi contribuer activement à mettre désormais en place une option de trois cours de droit intellectuel du programme de notre master en droit.

Tant et si bien que, lorsqu'il accéda à l'éméritat, les heures d'enseignement qu'il avait prises en charge dans une fonction dite incomplète — mais combien complète ! — permettront enfin à notre Faculté de créer un poste à mi-temps en fonction dite complète dans le domaine des droits intellectuels.

C'est ce poste qui fut, il y a un an et demi, attribué à notre collègue Alain Strowel.

Tu as, Bernard, laissé à ta Faculté un legs dont tu n'avais jamais pu toi-même bénéficier dans ton patrimoine.

Est-ce que je n'avais donc pas raison lorsque j'évoquais il y a quelques minutes le miracle de la multiplication des pains ?

Je vais laisser maintenant à d'autres que moi le soin de vous parler de l'œuvre scientifique de Bernard Remiche, et puis aussi, bien sûr, de l'homme, de son affabilité, de son sourire légendaire et de tous les liens chaleureux qu'il a noués dans les multiples milieux et associations où il s'est investi.

À travers mes quelques mots, c'est notre Faculté de droit qui tenait à rendre hommage à un de ses remarquables serviteurs et à lui exprimer notre fierté de l'avoir compté parmi nos professeurs et, surtout, d'avoir pu compter sur lui.

Que la fête de ce soir te soit belle, cher Bernard, et que tu puisses la vivre comme le cadeau de reconnaissance et de gratitude de tes collègues.